



HAL
open science

Master Droit privé, sciences criminelles et carrières judiciaires

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit privé, sciences criminelles et carrières judiciaires. 2010, Université Toulouse 1 Capitole - UT1. hceres-02041273

HAL Id: hceres-02041273

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041273v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague A

ACADÉMIE : TOULOUSE

Établissement : Université Toulouse 1 - Capitole

Demande n° S3110052850

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit privé, sciences criminelles et carrières judiciaires

Présentation de la mention

La mention « Droit privé, sciences criminelles et carrières judiciaires » est l'une des dix-neuf mentions de master du domaine Droit, économie, gestion de l'Université Toulouse 1 - Capitole. Elle comporte cinq spécialités : « Droit des personnes et de la famille », « Contrats et responsabilités des professionnels », « Contentieux et arbitrage », « Droit privé fondamental », « Droit pénal et sciences criminelles ».

Au sein de l'offre générale de formation, la mention a précisément pour objectif de délivrer une formation en « Droit privé et sciences criminelles » en vue de l'accès aux professions judiciaires et juridiques ainsi qu'à certains métiers de la fonction publique.

Le master mention « Droit privé, sciences criminelles et carrières judiciaires » prépare essentiellement les étudiants aux examens et concours d'entrée de l'École des avocats, de l'École nationale de la magistrature, de greffier, d'attachés territoriaux, de la police et de la gendarmerie. Il permet aussi aux diplômés de se présenter au recrutement dans les services juridiques ou contentieux des entreprises ou de certaines associations.

Avis condensé

● Avis global :

Le master « Droit privé, sciences criminelles et carrières judiciaires » est une formation classique, particulièrement lisible et cohérente. Son positionnement dans l'offre globale de formation de l'établissement est clairement perceptible.

La progression de la première à la deuxième année est très bonne, notamment grâce à l'organisation de parcours en première année de master, qui ouvrent clairement sur les spécialités de deuxième année auxquelles les étudiants se destinent.

Les spécialités offertes en seconde année sont bien articulées entre elles, et avec la première année de master. Si certaines d'entre elles ouvrent pour partie sur les mêmes professions, il n'y a pas concurrence entre les formations, mais complémentarité.

● Points forts :

- Le master « Droit privé, sciences criminelles et carrières judiciaires » regroupe sous une mention cohérente et très lisible des spécialités complémentaires.
- La progression de la première année à la seconde est particulièrement organisée grâce aux parcours de master 1.
- La formation est particulièrement adéquate aux examens et concours susceptibles d'être présentés à l'issue de la première année de master.



- Points faibles :
 - Il n'existe pas de procédures suffisantes d'évaluations des enseignements, de pilotage des formations et de suivi de l'insertion professionnelle.
 - Bien que la plupart des spécialités aient des liens avec les milieux professionnels, la manière dont ils sont organisés n'apparaît pas toujours clairement.
 - Malgré leur caractère indifférencié, certaines spécialités restent, soit nettement orientées vers la recherche, soit particulièrement professionnalisantes.

- NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : A

- Recommandations pour l'établissement :
 - Il conviendrait d'instaurer les procédures d'évaluation des enseignements par les étudiants, de suivi des diplômés, de pilotage des formations, manquantes ou insuffisantes.
 - Les liens avec les milieux professionnels devraient être resserrés, notamment en les impliquant plus dans la formation.
 - L'ouverture à l'international devrait être développée, non seulement en première année de master, mais également en seconde année, dans toute la mesure compatible avec la formation des étudiants.
 - La qualité du dossier devrait être améliorée en répondant plus précisément aux questions concernant les flux d'étudiants, leur évaluation des enseignements et leur insertion professionnelle. Les annexes fournies par les spécialités devraient être uniformisées.

Avis détaillé

1 ● OBJECTIFS (scientifiques et professionnels) :

Le master mention « Droit privé, sciences criminelles et carrières judiciaires » a pour objectif de délivrer une formation en « Droit privé et sciences criminelles » en vue de l'accès aux professions judiciaires et juridiques ainsi qu'à certains métiers de la fonction publique.

En master 1 la formation est orientée vers les matières fondamentales du « Droit privé » : « Droit civil », « Droit pénal », « Droit international privé » et « Droit processuel ». En deuxième année, l'étudiant se spécialise dans l'un des domaines représenté par les cinq spécialités du master : « Droit privé fondamental » ; « Droit des personnes et de la famille » ; « Contrats et responsabilités des professionnels » ; « Droit pénal et sciences criminelles » ; « Contentieux et arbitrage ». L'orientation vers ces spécialités est préparée dès la première année de master par l'existence de deux parcours : l'un de « Droit privé général », l'autre de « Sciences criminelles ».

Le master prépare essentiellement les étudiants aux examens et concours d'entrée de l'Ecole des avocats, de l'Ecole nationale de la magistrature, de greffier, d'attachés territoriaux, de la police et de la gendarmerie. Il permet aussi aux diplômés de se présenter au recrutement dans les services juridiques ou contentieux des entreprises, ou de certaines associations.

2 ● CONTEXTE (positionnement, adossement recherche, adossement aux milieux socio-professionnels, ouverture internationale) :

La mention se positionne clairement dans l'offre de formation de l'établissement. Elle se distingue nettement, par son contenu et par ses objectifs, des autres mentions du domaine Droit, économie, gestion. Elle correspond, pour l'essentiel, à la préparation des étudiants aux carrières juridiques et judiciaires traditionnelles.

La mention « Droit privé, sciences criminelles et carrières judiciaires » ne peut pas être dotée d'une grande originalité aux plans national ni même régional, puisqu'elle correspond à une formation classique aux principaux métiers du droit. Mais son classicisme justifie justement qu'elle existe dans l'établissement considéré. Dans l'environnement régional immédiat, la mention paraît se distinguer par des traits notables des mentions de l'autre établissement concerné : le Centre universitaire de formation et de recherche Jean-François Champollion d'Albi.

Le master est adossé à une recherche de qualité, étant accueilli par le Centre de droit privé (EA 1920) qui comprend un assez grand nombre d'enseignants-chercheurs et dont les axes de recherche correspondent largement aux enseignements de première comme de seconde année. Dans cette seconde année, les étudiants sont clairement initiés à la recherche.



L'adossement aux milieux socio-professionnels n'existe qu'en deuxième année, le master 1 restant logiquement destiné à procurer aux étudiants une connaissance universitaire approfondie dans les principales matières du « Droit privé ». Toutes les spécialités de master, à l'exception de celle de « Droit privé fondamental », ont noué des collaborations plus ou moins étroites avec les milieux professionnels concernés, notamment pour l'accueil des étudiants en stage.

L'ouverture internationale existe sous la forme d'accueil d'étudiants étrangers et de la possibilité, pour les étudiants français, d'accomplir une partie de leurs études dans le cadre du programme ERASMUS. Cependant, il ne semble pas qu'elle soit particulièrement favorisée.

3 • ORGANISATION GLOBALE DE LA MENTION (structure de la formation et de son organisation pédagogique, politique des stages, mutualisation et co-habilitations, responsable de la formation et équipe pédagogique, pilotage de la formation) :

Le master est bien structuré, les spécialités s'appuyant sur une première année dont les unités d'enseignement préparent bien à la poursuite d'études en deuxième année. Des parcours d'une grande lisibilité, organisés dans la première année de master, facilitent le choix des matières par les étudiants et leur permettent d'anticiper sur leur orientation dans une spécialité. Cela donne à la mention une grande cohérence sur les deux années. En master 2, à côté d'enseignements sous forme de cours et de séminaires, les étudiants doivent, généralement au second semestre, effectuer un stage ou rédiger un mémoire, selon l'orientation professionnelle ou recherche choisie.

Il n'existe pas de stage dans la première année de master, alors que même sous une forme simplement facultative, il pourrait favoriser l'insertion des étudiants dans le milieu professionnel. En revanche, toutes les spécialités indifférenciées, donnent lieu en seconde année à un stage qui peut être remplacé par un mémoire, si l'étudiant choisit la voie recherche. Malgré leur caractère indifférencié, certaines spécialités, comme celle de « Contentieux et arbitrage », favorisent la voie professionnelle, d'autres la voie recherche, ce qui est nettement le cas de la spécialité « Droit privé fondamental ».

Il n'existe pas de co-habilitations. Des efforts importants de mutualisation ont été réalisés. Certains cours de deuxième année de master sont communs à plusieurs spécialités du master, voire mutualisés avec des masters d'autres mentions. Ils sont pertinents puisqu'ils portent sur des matières intéressant les spécialités concernées, sans porter atteinte à la qualité de la formation.

Le responsable de la formation et les enseignants-chercheurs qui y interviennent appartiennent à une équipe de recherche reconnue. En première année de master, les enseignements sont dispensés par des universitaires. Les professionnels interviennent en deuxième année, dans les spécialités de master. Ils sont recrutés par le responsable de la spécialité, en considération de leurs compétences et de leur expérience dans les domaines considérés.

Le pilotage de la formation n'est pas vraiment organisé, son évolution ne paraissant résulter que de discussions conduites au sein des jurys d'examen. Le suivi des étudiants est apparemment assuré par un Observatoire de la vie étudiante organisé au niveau de l'université qui ne fournit cependant que de rares données.

4 • BILAN DE FONCTIONNEMENT (origines constatées des étudiants, flux, taux de réussite, auto-évaluation, analyse à 2 ans du devenir des diplômés, bilan prévisionnel pour la prochaine période) :

Les rares données chiffrées fournies suggèrent que les candidats à l'entrée des deux années du master proviennent majoritairement de la région toulousaine, même si des étudiants provenant d'autres régions fréquentent aussi ces formations. Leur proportion reste apparemment assez modeste en première année de master ; en deuxième année, elle varie, semble-t-il, selon les différentes spécialités.

Les flux constatés sont assez importants, tant en master 1 qu'en master 2. Pour la seconde année, les demandes cumulées d'accès aux différentes spécialités se situent aux environs de 950 depuis l'année 2005. En master 1, les données chiffrées livrées pour deux années seulement, sont de 296 étudiants en 2006-2007, et 304 en 2007-2008. En première année de master, les taux de réussite, fournis pour deux années seulement aussi, sont de 66 % et 70 % à la première session, de 19 % et 27 % à la seconde. En seconde année ces taux varient de 90 à 100 %, ce qui est assez usuel pour ce type de formations comportant une sélection à l'entrée.



Bien que les responsables de formation et les enseignants soient à l'écoute des étudiants, et qu'ils aient apparemment fait évoluer le contenu et l'organisation des enseignements en fonction de leurs observations, il n'existe pas de procédures d'évaluation des enseignements et des formations.

L'analyse à deux ans du devenir des diplômés n'est pas suffisamment approfondie, les différentes spécialités ne fournissant que des indications sommaires. L'insertion professionnelle paraît bonne dans les secteurs concernés. Certaines spécialités n'offrent pas d'accès direct à une profession, les diplômés devant suivre une autre formation ou une préparation au concours.

S'agissant du bilan prévisionnel pour la prochaine période, les prévisions d'inscription paraissent stables, notamment en seconde année de master.

Avis par spécialité)

Droit pénal et sciences criminelles

- Avis :

La spécialité « Droit pénal et sciences criminelles » est une formation bien construite, cohérente et parfaitement lisible.

La spécialité répond parfaitement à son objectif de délivrance de connaissances approfondies concernant le phénomène criminel, en vue de l'accès aux carrières judiciaires ou à la recherche. Sa place dans l'offre globale de formation est claire par rapport aux autres spécialités ; les carrières auxquelles elle prépare sont aisément identifiables.

- Points forts :

- Le master offre un double parcours effectif : l'axe recherche est particulièrement bien structuré, l'axe professionnalisant bien organisé.
- La mutualisation de certains enseignements avec les autres spécialités du master traduit la cohérence globale de la formation.
- Le diplôme jouit d'une forte attractivité et assure un taux de réussite élevé.

- Point faible :

- Certaines informations auraient mérité d'être mieux explicitées : procédure d'évaluation des enseignements, modalités de pilotage de la formation, devenir professionnel des étudiants, ouverture à l'international.

- Recommandations pour l'établissement :

- Il conviendrait d'instaurer une procédure d'évaluation des enseignements et un conseil de perfectionnement.
- Il serait sans doute utile d'ouvrir le diplôme à l'international en permettant aux étudiants d'effectuer tout ou partie du master à l'étranger, notamment dans le cadre du programme ERASMUS.

- NOTATION (A+, A, B ou C) : A+

Droit des personnes et de la famille

- Avis :

La spécialité « Droit des personnes et de la famille » est un diplôme parfaitement adapté à la formation de juristes de haut niveau destinés à répondre à un besoin social croissant d'aide à la personne et aux familles. Son positionnement dans l'offre de formation et la lisibilité de la formation sont bonnes.

La professionnalisation du diplôme est parfaitement assurée grâce à des relations étroites avec les milieux professionnels concernés, même si pour accéder à l'emploi les étudiants doivent souvent préparer par ailleurs, un concours.

L'aspect préparation à la recherche du diplôme, apparemment quelque peu en retrait dans ce schéma, pourrait être plus accentué.

- Points forts :

- La professionnalisation de la formation et l'adossement aux milieux socio-professionnels sont particulièrement bien assurés.
- La formation s'appuie sur une équipe de recherche reconnue et des professionnels compétents.



- Points faibles :
 - La formation à la recherche n'est pas assez développée, dans un domaine qui s'y prête pourtant particulièrement.
 - La formation continue pourrait être renforcée, au-delà de la seule validation des acquis de l'expérience.
- Recommandations pour l'établissement :
 - La formation à la recherche pourrait être renforcée, de même que l'ouverture du diplôme à la formation continue.
 - Une évaluation des enseignements, un suivi des diplômés et un conseil de perfectionnement devraient être mis en place pour guider l'évolution de la formation.
 - Le dossier devrait être amélioré par la fourniture d'indications plus précises sur l'insertion professionnelle, notamment.
- NOTATION (A+, A, B ou C) : A

Droit privé fondamental

- Avis :

La spécialité « Droit privé fondamental » a pour objectif de donner une large culture juridique dans les matières fondamentales du « Droit privé » en vue de former des professionnels compétents et adaptables dans le domaine des professions juridiques et judiciaires, les entreprises etc., ainsi que des enseignants-chercheurs.

Le contenu des enseignements et la qualité des intervenants répondent bien aux objectifs scientifiques de la spécialité.

Bien qu'elle soit indifférenciée, l'aspect professionnalisant n'est pas assuré autrement que par la possibilité d'effectuer un stage. La dimension recherche reste donc largement prédominante.

- Points forts :
 - Existence d'un corps enseignant parfaitement adapté à la formation des étudiants par la recherche, et à la recherche.
 - Contenu des enseignements répondant bien à l'objectif de formation de juristes spécialisés en « Droit privé » pour les carrières juridiques et judiciaires, et pour l'enseignement.
- Point faible :
 - Bien qu'affichée comme indifférenciée, la spécialité n'a pratiquement pas d'aspect professionnalisant.
- Recommandations pour l'établissement :
 - L'aspect professionnel du master 2 devrait peut-être être plus accentué.
 - L'enseignement des langues et du droit comparé pourrait être envisagé pour renforcer l'attractivité de la spécialité.
 - Il conviendrait sans doute d'instaurer une évaluation des enseignements par les étudiants, un suivi de leur insertion professionnelle et un comité de perfectionnement.
 - L'ouverture à l'international pourrait être favorisée par la reconnaissance de la possibilité de suivre tout ou partie de la formation à l'étranger.
- NOTATION (A+, A, B ou C) : A

Contentieux et arbitrage

- Avis :

La spécialité « Contentieux et arbitrage » qui a pour objectif de consolider les connaissances dans les différentes procédures et en arbitrage interne et international en vue de l'accès aux carrières d'avocat, de magistrats, d'huissier ainsi qu'aux professions des services contentieux des entreprises et aux fonctions de



responsables des services juridiques, occupe une place aisément identifiable dans l'offre de formation. Elle est tout à fait cohérente, lisible et bien construite.

L'organisation et le contenu des enseignements, ainsi que les qualités des intervenants, répondent parfaitement aux objectifs du diplôme.

- Points forts :
 - La qualité des intervenants, universitaires et praticiens, et leur collaboration permet l'acquisition de connaissances théoriques et pratiques approfondies dans les domaines considérés.
 - La spécialité jouit d'une bonne lisibilité et d'une bonne attractivité.
- Points faibles :
 - Bien que s'agissant d'une spécialité indifférenciée, la recherche n'est pas assez favorisée.
 - Bien qu'assurant à terme une insertion professionnelle satisfaisante, le master ne permet pas un accès direct aux professions qui suppose, pour la plupart, de suivre par ailleurs une préparation aux examens ou au concours.
- Recommandations pour l'établissement :
 - L'aspect recherche de la formation devrait être développé, l'enseignement des langues favorisé.
 - L'ouverture à l'international pourrait être favorisée par la possibilité de suivre tout ou partie de la formation à l'étranger, un point de vue de droit comparé dans ces matières pouvant se révéler utile.
 - Une évaluation des enseignements, un suivi des diplômés et un conseil de perfectionnement devraient être mis en place.
- NOTATION (A+, A, B ou C) : A

Contrats et responsabilités des professionnels

- Avis :

Par le lien qu'elle assure entre les deux matières, la spécialité « Contrats et responsabilités des professionnels » est une formation originale qui prépare bien les étudiants qu'elle forme aux fonctions de juriste spécialisé en droit des contrats, avec une bonne connaissance de la responsabilité qui peut y être associée.

L'homogénéité de la formation pourrait néanmoins être compromise par la poursuite d'autres objectifs esquissés ou pressentis, en droit de la consommation, dans le domaine de la responsabilité liée aux nouvelles technologies, la participation à l'observatoire des nanosciences et des nanotechnologies

- Points forts :
 - La spécialité est bien adossée à la recherche et reliée aux milieux professionnels.
 - Les matières enseignées, la diversité des contrats étudiés, la qualité des intervenants préparent bien les étudiants aux fonctions auxquelles ils se destinent.
- Points faibles :
 - La formation peut donner l'impression d'un certain manque d'homogénéité compte tenu de la diversité des objectifs annoncés.
 - L'ouverture à l'international pourrait être améliorée dans une formation de ce type.
- Recommandations pour l'établissement :
 - La cohérence et la lisibilité de la mention pourraient être renforcées par un resserrement des objectifs de la formation.
 - Il conviendrait sans doute de favoriser l'ouverture à l'international en permettant la préparation de tout ou partie de la spécialité à l'étranger.
 - Il serait sans doute aussi utile d'instaurer une évaluation des enseignements par les étudiants et un pilotage de la formation par un conseil de perfectionnement.
 - Le dossier devrait être renseigné plus précisément pour ce qui concerne les flux d'étudiants, le taux de réussite, leur insertion professionnelle.
- NOTATION (A+, A, B ou C) : A